

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

15 June 1990

Doc. 6256

REPORT

**giving an opinion on the programme-budget
for the operational expenditure of the Assembly
in 1991**

(Rapporteur : Mr PINI,
Switzerland, Radical Democrat)

The problem

Each year, the Assembly is required to present an opinion to the Committee of Ministers putting forward duly justified proposals relating to the budget estimates in respect of the operational expenditure of the Assembly for the following year.

The solutions

Features of the current political and budgetary situation are both the rapid succession of events taking place on the European political scene and the commitments in respect of the Council of Europe's resources and means entered into by the Committee of Ministers at its special meeting in Lisbon on 23 and 24 March 1990. In this context the Assembly is taking up a quite specific challenge, that of accompanying its budget requests for 1991 by a practical plan for co-operation with the countries of Central and Eastern Europe. The draft opinion gives details of how this co-operation could be pursued :

- the holding of conferences ;
- the holding of committee meetings in the countries of Central and Eastern Europe ;
- the training of the staff of the Assemblies of Central and Eastern Europe ;
- the training of young parliamentarians ;
- visits by members of the Assembly ;
- the Strasbourg Conference.

The opinion also mentions the Assembly's other priority, namely the need for appropriate human and material resources to be available to it.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

15 juin 1990

Doc. 6256

RAPPORT

**portant avis sur le budget-programme
relatif au fonctionnement de l'Assemblée en 1991**

(Rapporteur : M. PINI,
Suisse, radical-démocrate)

Le problème

Chaque année, l'Assemblée est appelée à présenter un avis au Comité des Ministres formulant des propositions, dûment motivées, concernant les prévisions budgétaires relatives au fonctionnement de l'Assemblée pour l'année suivante.

Les solutions

Le contexte politique et budgétaire actuel est marqué, d'une part, par des événements qui se suivent rapidement sur la scène politique européenne, et, d'autre part, par les engagements en matière de ressources et de moyens du Conseil de l'Europe pris par le Comité des Ministres lors de sa réunion spéciale de Lisbonne, les 23 et 24 mars 1990. Dans ce contexte, l'Assemblée relève un défi bien précis : celui d'assortir ses demandes budgétaires pour 1991 d'un projet concret en matière de coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Le projet d'avis énonce les modalités par lesquelles cette coopération pourrait être poursuivie :

- organisation de conférences ;
- réunions de commissions dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est ;
- formation du personnel des Assemblées de l'Europe centrale et de l'Est ;
- formation de jeunes parlementaires ;
- visites de membres de l'Assemblée ;
- Conférence de Strasbourg.

L'avis mentionne également les autres priorités de l'Assemblée, à savoir l'adéquation aux besoins des ressources humaines et matérielles dont elle dispose.

I. Draft opinion

1. The Committee of Ministers responded in generally positive terms to the requests contained in Assembly Opinion No. 147 (1989) (on the programme-budget for the operational expenditure of the Assembly in 1990).

2. The Assembly budget is nevertheless inadequate in the light of the historic events to which the Council has an important contribution to make and the new activities which it is required to put into effect.

3. The conclusions of the Chair of the special meeting of the Committee of Ministers in Lisbon on 23 and 24 March 1990 contain important commitments and indications in respect of the resources and means of the Council of Europe.

4. It is regrettable, however, that those conclusions do not place sufficient emphasis on the role of the Assembly in the future architecture of Europe.

5. Where the Assembly's budget requests for 1991 are concerned, it is appropriate that these be accompanied by a genuine plan for co-operation with the countries of Central and Eastern Europe in the field of pluralist democracy, *inter alia* through their participation in the Strasbourg Conference.

6. The Assembly must be in a position to cope with both the increased number of tasks which it has as a result of the development of its relations with the countries of Central and Eastern Europe and the preparation of the 3rd Strasbourg Conference; it consequently continues to pay particular attention to:

a. the need for a proper professional review of Council of Europe functions and of its competence to fulfil them;

b. such staffing adjustments as are considered necessary for the proper functioning of its Clerk's Office;

c. the modernisation of its facilities (computerisation and office automation).

7. In particular, the Assembly draws the attention of the Committee of Ministers to the fact that the accession of any new state to the Organisation ought to imply the creation of at least one administrator post and one post of assistant in the Office of the Clerk of the Assembly.

8. Consequently the Assembly adopts the following opinion on its operational expenditure in 1991 (Votes III and IX of the ordinary budget of the Council of Europe).

As in previous years, the Assembly's opinion is in two parts:

i. a table of requested increases for 1991 compared with initial appropriations for 1990;

I. Projet d'avis

1. Le Comité des Ministres a donné des suites globalement positives aux demandes contenues dans l'Avis n° 147 (1989) de l'Assemblée (sur le budget-programme relatif au fonctionnement de l'Assemblée en 1990).

2. Néanmoins le budget de l'Assemblée est insuffisant eu égard aux événements historiques auxquels le Conseil de l'Europe peut contribuer significativement et aux nouvelles activités qu'elle est appelée à mettre en œuvre.

3. Les conclusions de la présidence de la réunion spéciale du Comité des Ministres des 23 et 24 mars 1990 à Lisbonne contiennent des engagements et des orientations importantes en matière de ressources et de moyens du Conseil de l'Europe.

4. Il est toutefois regrettable que lesdites conclusions ne mettent pas suffisamment en exergue le rôle de l'Assemblée dans la future architecture européenne.

5. Quant aux demandes budgétaires de l'Assemblée pour 1991, il convient qu'elles soient assorties d'un véritable projet de coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est dans le domaine de la démocratie pluraliste, y compris par le biais de leur participation à la Conférence de Strasbourg.

6. L'Assemblée doit être en mesure de faire face à l'augmentation de ses tâches résultant du développement de ses relations avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est, ainsi qu'à la préparation de la 3^e Conférence de Strasbourg; par conséquent, elle continue à attacher une attention particulière:

a. à la nécessité de soumettre à une expertise professionnelle appropriée les fonctions du Conseil de l'Europe et sa capacité de les remplir;

b. à l'adaptation du cadre des emplois du Greffe de l'Assemblée aux nécessités de son fonctionnement;

c. à la modernisation de son équipement informatique et bureautique.

7. En particulier, l'Assemblée attire l'attention du Comité des Ministres sur le fait que toute nouvelle adhésion d'un Etat à l'Organisation devrait impliquer la création au minimum d'un poste d'administrateur et d'un poste d'assistante au Greffe de l'Assemblée.

8. Par conséquent, l'Assemblée adopte l'avis suivant relatif à ses dépenses de fonctionnement en 1991 (titres III et IX du budget ordinaire du Conseil de l'Europe).

Comme les années précédentes, l'avis de l'Assemblée comportera deux parties:

i. un tableau récapitulatif des demandes de modification de crédits pour 1991 par rapport aux crédits initiaux ouverts pour 1990;

ii. detailed explanations of the changes requested.

In the second part, the Assembly also describes the procedure for drawing up the opinion and states its priorities for 1991 (foreword).

ii. une justification détaillée des modifications demandées.

Dans la deuxième partie, l'Assemblée rappellera également la procédure régissant l'élaboration de son avis et indiquera les priorités budgétaires pour 1991 (note liminaire).

A. Table of requested increases in real terms for 1991 compared with initial appropriations for 1990

Tableau récapitulatif des demandes d'augmentation de crédits en termes réels pour 1991 par rapport aux crédits initiaux ouverts pour 1990

<i>VOTE III of the ordinary budget - Expenditure of the Assembly</i> <i>TITRE III du budget ordinaire - Dépenses relatives à l'Assemblée</i>	<i>Appropriations for 1990</i> <i>Crédits ouverts au budget de 1990</i>	<i>Changes in real terms proposed for 1991</i> <i>Modifications en termes réels proposées pour 1991</i>
<i>HEAD XV - Staff</i> <i>CHAPITRE XV - Dépenses de personnel</i> <i>Sub-heads / Articles</i>	FF	FF
66 - <i>Salary, allowances and social charges of the Clerk of the Consultative Assembly</i> Rémunération, indemnités et charges sociales du Greffier de l'Assemblée Consultative	890 000	
67 - <i>Remuneration of staff recruited on established posts</i> Rémunération du personnel recruté sur le cadre permanent	20 182 000	
67 bis - <i>Staffing changes requested in the Office of the Clerk</i> Modifications demandées pour le cadre des emplois du Greffe		+ 668 000
68 - <i>Recruitment, arrival and departure expenses, home leave</i> Frais de recrutement à l'arrivée et au départ - Congés dans le pays d'origine	156 000	
69 - <i>Overtime - Allowances for exceptional duties</i> Heures supplémentaires - Indemnités de fonction et prestations exceptionnelles	88 000	
70 - <i>Remuneration and accessory charges for temporary conference staff</i> Rémunération et charges accessoires du personnel temporaire de conférence	11 513 000	+ 1 560 000
71 - <i>Provision for cost-of-living allowance and other adjustments to remuneration</i> Provision pour vie chère et autres ajustements de la rémunération	806 000	
<i>TOTAL HEAD XV</i> <i>TOTAL DU CHAPITRE XV</i>	33 635 000	+ 2 228 000
<i>HEAD XVI - Allocation to the Assembly's political groups</i> <i>CHAPITRE XVI - Dotation des groupes politiques de l'Assemblée</i>		
72 - <i>Allocation to the Assembly's political groups</i> Dotation des groupes politiques de l'Assemblée	1 619 000	+ 500 000
<i>TOTAL HEAD XVI</i> <i>TOTAL DU CHAPITRE XVI</i>	1 619 000	+ 500 000

<i>VOTE III of the ordinary budget - Expenditure of the Assembly</i> TITRE III du budget ordinaire - Dépenses relatives à l'Assemblée	<i>Appropriations for 1990</i> Crédits ouverts au budget de 1990	<i>Changes in real terms proposed for 1991</i> Modifications en termes réels proposées pour 1991
HEAD XVII - Supplies, services and other operational expenditure CHAPITRE XVII - Dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement <i>Sub-heads / Articles</i> 73 - <i>Publishing and printing</i> Publications et impressions 74 - <i>Representational and hospitality costs, travelling and subsistence expenses of the President of the Assembly</i> Dépenses de représentation et de réception, frais de déplacement et de séjour du Président de l'Assemblée 75 - <i>Expenditure pertaining to the Private Office of the President of the Assembly</i> Dépenses du Cabinet du Président de l'Assemblée 76 - <i>Representational expenditure, other official expenditure and travelling expenses of the members of the Assembly</i> Dépenses de représentation, frais de fonction et de déplacement des membres de l'Assemblée 77 - <i>Official journeys</i> Frais de mission 78 - <i>Expenses for inviting parliamentary delegations of non-member states</i> Dépenses d'accueil de délégations parlementaires d'Etats non membres 79 - <i>Consultation of experts</i> Consultation d'experts 80 - <i>Organisation of ad hoc conferences</i> Organisation de conférences <i>ad hoc</i> 80 bis - <i>Strasbourg Conference</i> Conférence de Strasbourg 81 - <i>Other expenditure not specifically provided for in this vote</i> Autres dépenses non spécialement prévues au présent titre 81 bis - <i>Modernisation of the Assembly's equipment (computerisation and office automation)</i> Modernisation de l'équipement de l'Assemblée (informatisation et bureautique) 82 - <i>Europe Prizes</i> Prix européens TOTAL HEAD XVII TOTAL DU CHAPITRE XVII	FF 1 663 000 413 000 161 000 427 000 974 000 93 000 386 000 1 011 500 97 500 108 000 5 334 000	FF + 300 000 + 500 000 + 1 000 000 + 200 000 + 2 000 000
TOTAL VOTE III TOTAL DU TITRE III	40 588 000	+ 4 228 000

<i>VOTE IX - Contacts and co-operation with Central and East European countries</i>	<i>Appropriations for 1990</i>	<i>Changes in real terms proposed for 1991</i>
TITRE IX - Contacts et coopération avec les pays d'Europe centrale et de l'Est	Crédits ouverts au budget de 1990	Modifications en termes réels proposées pour 1991
	FF	FF
<i>HEAD XXX - Parliamentary activities</i>		
CHAPITRE XXX - Activités parlementaires		
<i>Sub-heads / Articles</i>		
148 - Programme of interparliamentary co-operation		
Programme de coopération interparlementaire		
a. Colloquies		
Colloques	600 000	
b. Training of young parliamentarians		
Formation de jeunes parlementaires		+ 200 000
c. Training of parliamentary administrative staff		
Formation du personnel administratif des parlements		+ 300 000
<i>TOTAL HEAD XXX (Vote IX)</i>		
TOTAL DU CHAPITRE XXX (titre IX)	600 000	+ 500 000

B. Justification détaillée des modifications demandées en termes réels

Note liminaire

Comme chaque année, l'Assemblée est appelée à donner son avis sur le titre III du budget ordinaire du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire la partie du projet de budget qui concerne les crédits relatifs à son fonctionnement. Les crédits relatifs aux installations, fournitures et matériels n'entrent pas dans ce titre.

Les augmentations demandées pour 1991 doivent s'entendre comme des augmentations en termes réels par rapport aux crédits alloués à l'Assemblée pour 1990. Comme les années précédentes, l'Assemblée laisse aux services administratifs du Secrétariat le soin d'évaluer le moment venu les ajustements de crédits en cours ou à intervenir pour 1990 à la suite des modifications du barème des rémunérations, leurs conséquences pour 1991, ainsi que les provisions à inscrire pour les ajustements des rémunérations en 1991. De même il appartiendra au Secrétaire Général de procéder à l'actualisation des autres crédits.

Le montant des crédits demandés par l'Assemblée pour 1991 sera ainsi déterminé par le total des crédits ouverts à l'Assemblée pour 1990 (y compris les crédits supplémentaires qui seraient accordés en cours d'année) auxquels s'ajouteront :

— les augmentations en termes réels
demandées dans le présent avis ;

— the technical adjustments made by the Secretariat.

The Assembly's priorities are :

— its contribution to dialogue and co-operation with the countries of Central and Eastern Europe in the field of pluralist democracy, *inter alia* by way of their participation in the Strasbourg Conference ;

— such staffing adjustments as are considered necessary for the proper functioning of the Office of the Clerk of the Assembly ;

— modernisation of its facilities (computerisation and office automation).

*Analysis of the various estimates
by budgetary item*

HEAD XV — Staff

Sub-head 66 — Salary, allowances and social charges of the Clerk of the Assembly

Sub-head 67 — Remuneration of permanent staff of the Office of the Clerk of the Assembly

This appropriation covers the basic salaries, allowances (both non-recurring and periodic) and social insurance of the staff of the Office of the Clerk, which comprises the following forty-nine posts :

- one A7 post ;
- one A6 post (a second A6 post has been provisionally frozen to allow an A5 appointment and an A4 appointment on an A2/A3 post) ;
- three A5 posts (including one on an A6 post) ;
- twelve A4 posts (including one on an A2/A3 post) ;
- nine A2/A3 posts ;
- three B5 posts ;
- four B4 posts (including the private secretaries of the President and the Clerk of the Assembly) ;
- fifteen B3 posts
- one B2 post.

— les ajustements techniques effectués par le Secrétariat.

L'Assemblée attache une attention prioritaire :

— à la contribution qu'elle apporte au dialogue et à la coopération dans le domaine de la démocratie pluraliste avec les pays d'Europe centrale et de l'Est, y inclus par le biais de la participation de ces derniers à la Conférence de Strasbourg ;

— à l'adaptation du cadre des emplois du Greffe de l'Assemblée aux nécessités de son fonctionnement ;

— à la modernisation de son équipement informatique et bureautique.

*Analyse des évaluations en fonction
de la nomenclature du budget*

CHAPITRE XV — Dépenses de personnel

Article 66 — Rémunération, indemnités et charges sociales du Greffier de l'Assemblée

Article 67 — Rémunération du personnel du cadre permanent du Greffe de l'Assemblée

Ce crédit est destiné au paiement des traitements de base, des indemnités et allocations à caractère périodique, des autres indemnités ainsi que des assurances sociales du personnel affecté au Greffe de l'Assemblée, soit quarante-neuf postes se répartissant comme suit :

- un poste A7 ;
- un poste A6 (un deuxième poste A6 a été provisoirement gelé pour permettre une nomination au niveau A5 et une nomination au niveau A4 sur un poste A2/A3) ;
- trois postes A5 (dont un sur un poste A6) ;
- douze postes A4 (dont un sur un poste A2/A3) ;
- neuf postes A2/A3 ;
- trois postes B5 ;
- quatre postes B4 (dont les secrétaires particulières du Président et du Greffier de l'Assemblée) ;
- quinze postes B3 ;
- un poste B2.

Sub-head 67 bis — Staffing changes requested in the Office of the Clerk

Estimate for 1991 :

Creation of an A4 post 452 000 FF

Creation of a B2 post 186 000 FF

Upgradings :

— one A3 post to A4 20 000 FF

— one B2 to B3 10 000 FF

*Comments**a. Creation of an A4 post*

The Assembly has set out in detail on several occasions its grounds for requesting the creation of this post (see, for example, its Opinion No. 147 (1989), pages 6 and 7). With the 3rd Strasbourg Conference coming up in September 1991, the Assembly's arguments are more topical than ever, and the creation of this post is becoming a matter of some urgency. The tasks linked to the preparation of the conference, and all the other activities arising from it (servicing at least two meetings of the steering committee and five meetings of the contact group during the year; preparation of meetings requiring consultations and negotiations with the European Parliament and the parliaments or embassies of non-member countries, as well as with other international parliamentary assemblies and non-governmental organisations; administrative and drafting assistance in connection with regional conferences on democracy and colloquies), are at present performed by two members of staff who also shoulder responsibilities related to the servicing of several Assembly committees. This stopgap solution cannot continue without affecting the efficiency of the service. It should also be noted that the likely participation of a number of Central and East European countries in the forthcoming Strasbourg Conference will, on the one hand, entail an increased workload and, on the other, constitute an example of the close link between this activity of the Assembly and its political priority of dialogue and co-operation with those countries.

b. Creation of a B2 post

The increase in the Assembly's work in the field of external relations, and especially that of interparliamentary co-operation with the countries of Central and Eastern Europe, creates an urgent need for new posts of assistant. Out of a concern for realism and by way of a first step towards the satisfaction of these needs, the Assem-

Article 67 bis — Modifications demandées pour le cadre des emplois du Greffe de l'Assemblée

Crédit demandé pour 1991 :

Création d'un poste A4 452 000 FF

Création d'un poste B2 186 000 FF

Reclassements :

— un A3 en A4 20 000 FF

— un B2 en B3 10 000 FF

*Observations**a. Création d'un poste A4*

L'Assemblée a exposé à plusieurs reprises de façon détaillée les motifs qui militent à ses yeux en faveur de la création de ce poste (voir par exemple son Avis n° 146 (1989), pages 6 et 7). Dans l'imminence de la tenue de la 3^e Conférence de Strasbourg en septembre 1991, ces motifs sont plus actuels que jamais et la création de ce poste revêt une certaine urgence. En effet, les tâches liées à la préparation de la conférence, ainsi qu'à toutes les autres activités en découlant (deux réunions au moins du comité directeur et cinq réunions au moins du groupe de contact dans l'année; préparation de réunions nécessitant des consultations et des négociations avec le Parlement européen et les parlements ou ambassades des pays non membres, ainsi qu'avec d'autres assemblées parlementaires internationales et organisations non gouvernementales; participation administrative et rédactionnelle à l'organisation de conférences régionales sur la démocratie et de colloques), sont aujourd'hui confiées à deux agents ayant d'autres responsabilités liées au secrétariat de plusieurs commissions de l'Assemblée. Cette solution palliative ne saurait être prolongée sans des répercussions négatives sur la bonne marche du service. Il convient également de noter que la participation vraisemblable d'un certain nombre de pays de l'Europe centrale et de l'Est à la prochaine Conférence de Strasbourg, d'une part, va entraîner une augmentation de la charge de travail et, d'autre part, va constituer un exemple de la liaison étroite qui existe entre cette activité de l'Assemblée et sa priorité politique en matière de dialogue et de coopération avec ces pays.

b. Création d'un poste B2

L'accroissement des tâches de l'Assemblée dans le domaine de ses relations extérieures et notamment en matière de coopération interparlementaire avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est crée un besoin urgent et impérieux de nouveaux postes d'assistantes. Dans un souci de réalisme et au titre d'un premier pas vers la satisfac-

bly merely requests the creation of one B2 post for 1991, mainly to reinforce the President's secretariat.

c. Upgrading of an A2/A3 post to A4

The Assembly has been arguing since 1981 that the secretaries of its thirteen committees should be placed on an equal footing (all grade A4). The Assembly noted in its Opinion No. 147 that this was not the case as far as three committees were concerned and asked the Committee of Ministers to upgrade these three posts "if possible over a period of three years, starting in 1990". The Assembly wishes to thank the Committee of Ministers for having granted its request and expects a further upgrading of an A3 post to A4 as from 1 January 1991.

d. Upgrading of a B2 post to B3

In its Opinion No. 147 the Assembly asked for the upgrading to B3 of two B2 posts held by members of staff whose duties had entailed a change in the nature of the posts. The Committee of Ministers agreed to the upgrading of the post of assistant to the Committee on the Budget and the Intergovernmental Work Programme. In order to comply with the principle of non-discrimination between members of staff performing comparable duties, the Assembly urges that the other post, to be filled by a member of staff working as assistant to the Strasbourg Conference, its steering committee, and its contact group, be also upgraded. As the Assembly has already argued, these duties are substantially comparable to those of a committee assistant.

Sub-head 68 — Recruitment, arrival and departure expenses, home leave

Sub-head 69 — Overtime — Allowances for exceptional duties

Sub-head 70 — Remuneration and accessory charges for temporary conference staff

Estimate for 1991: 1 560 000 FF

To enable the Assembly to perform its function in relations with the countries of Central and Eastern Europe, and in order not to frustrate the expectations of the parliaments of those countries, it seems essential that Assembly committees should be able to hold more meetings in the countries enjoying special guest status. At present, each committee may only meet once a year away from Strasbourg or Paris. Parliamentarians' travel and subsistence expenses are normally paid by the national parliaments of the member states,

tion de ces besoins, l'Assemblée se borne à demander pour 1991 la création d'un poste B2, essentiellement destiné à renforcer le secrétariat du Président.

c. Reclassement d'un poste A2/A3 en A4

L'Assemblée a fait valoir depuis 1981 que les secrétaires titulaires de ses treize commissions devraient être placés sur un pied d'égalité au même grade A4. Dans son Avis n° 147, l'Assemblée avait remarqué que tel n'était pas le cas pour trois commissions et avait demandé au Comité des Ministres de procéder au reclassement de ces trois postes «si possible sur une période de trois ans, le premier reclassement intervenant en 1990». L'Assemblée tient à remercier le Comité des Ministres d'avoir accueilli sa demande et s'attend à ce qu'un nouveau reclassement d'un poste A3 en A4 soit opéré avec effet au 1^{er} janvier 1991.

d. Reclassement d'un poste B2 en B3

Dans son Avis n° 147, l'Assemblée avait demandé le reclassement en B3 de deux postes B2, occupés par des agents auxquels sont confiées des tâches ayant entraîné une modification qualitative du poste. Le Comité des Ministres a accepté le reclassement du poste d'assistante de la commission du budget et du programme de travail intergouvernemental. Afin de respecter le principe de non-discrimination entre des agents exerçant des fonctions comparables, l'Assemblée insiste sur le reclassement de l'autre poste, destiné à être occupé par un agent exerçant les fonctions d'assistante pour la Conférence de Strasbourg, son comité directeur et son groupe de contact. Ainsi que l'Assemblée l'a fait valoir dans le passé, ces tâches sont largement assimilables à celles d'une assistante de commission.

Article 68 — Frais de recrutement, à l'arrivée et au départ — Congés dans le pays d'origine

Article 69 — Heures supplémentaires — Indemnités de fonction et prestations exceptionnelles

Article 70 — Rémunération et charges accessoires du personnel temporaire de conférence

Crédit supplémentaire demandé pour 1991: 1 560 000 FF

Pour permettre à l'Assemblée de remplir son rôle dans ses relations avec les pays d'Europe centrale et de l'Est et pour ne pas décevoir les attentes des parlements de ces pays, il apparaît nécessaire que les commissions de l'Assemblée puissent avoir la possibilité de tenir un plus grand nombre de réunions dans les pays bénéficiant du statut d'invité spécial. Actuellement, chaque commission ne peut se réunir qu'une fois par an en dehors de Strasbourg ou Paris. Les frais de voyage et de séjour des parlementaires sont normalement

with the Assembly's budget covering interpretation and secretarial expenses. In the present political situation, it is highly desirable for each committee to be able to hold a second meeting each year (at present this applies only to the Committee on Parliamentary and Public Relations) away from Strasbourg or Paris, provided the meeting is held in a country enjoying special guest status. These meetings would give Assembly committees the opportunity to exchange views with their counterparts in those countries on topics of mutual interest within their particular spheres of competence. This will only be possible if interpretation expenses and those relating to Secretariat official journeys are increased accordingly. For this reason the Assembly requests an increase in real terms of 1 560 000 FF under this sub-head.

Sub-head 71 — Provision for cost-of-living allowance and other adjustments to remuneration

The Assembly proposes that the 1991 appropriations for Sub-heads 68, 69 and 71 be kept at the same level in real terms as in 1990.

HEAD XVI — Allocation to the Assembly's political groups

The Assembly proposes that the 1991 appropriations for this head be kept at the same level in real terms as in 1990.

Budgetary package

It should be borne in mind that the appropriations under the following sub-heads have been voted since 1975 in the form of a lump sum. The various amounts in this package may subsequently be altered under Article 31 of the Financial Regulations.

The budgetary package covers the following items:

Sub-head 73 — Publishing and printing

Sub-head 74 — Representational and hospitality costs, travelling and subsistence expenses of the President of the Assembly

Sub-head 75 — Expenditure pertaining to the Private Office of the President of the Assembly

Sub-head 76 — Representational expenditure, other official expenditure and travelling expenses of members of the Assembly and of former members and honorary members presenting flags of honour

pris en charge par les parlements nationaux des Etats membres, le budget de l'Assemblée couvrant les frais d'interprétation et de secrétariat. Dans la situation politique actuelle, il serait hautement souhaitable que chaque commission puisse se réunir une deuxième fois chaque année (ceci est actuellement le cas seulement pour la commission pour les relations parlementaires et publiques) en dehors de Strasbourg ou Paris, à condition que ce soit dans un pays bénéficiant du statut d'invité spécial. Ces réunions offriraient la possibilité aux commissions de l'Assemblée de débattre avec leurs homologues de ces pays sur des thèmes d'intérêt commun dans le champ de compétence des différentes commissions. Cette mesure ne pourra être prise que si les frais d'interprétation et les frais relatifs aux missions des agents du secrétariat sont augmentés en conséquence. Pour cette raison l'Assemblée demande une augmentation en termes réels de 1 560 000 FF sous cet article.

Article 71 — Provision pour vie chère et autres ajustements de la rémunération

L'Assemblée propose que les crédits pour les articles 68, 69, et 71 soient maintenus en termes réels en 1991 au même niveau que pour 1990.

CHAPITRE XVI — Allocation forfaitaire aux groupes politiques

L'Assemblée propose que les crédits pour ce chapitre soient maintenus en termes réels en 1991 au même niveau que pour 1990.

Enveloppe budgétaire

Il convient de rappeler que depuis 1975 les crédits prévus dans les articles qui suivent sont votés sous la forme d'un crédit global. Toute modification ultérieure de la dotation des différents postes à l'intérieur de cette enveloppe peut être effectuée dans le cadre de l'article 31 du Règlement financier.

L'enveloppe budgétaire couvre les provisions suivantes:

Article 73 — Publications et impressions

Article 74 — Dépenses de représentation et de réception, frais de déplacement et de séjour du Président de l'Assemblée

Article 75 — Dépenses du Cabinet du Président de l'Assemblée

Article 76 — Dépenses de représentation, frais de fonction et de déplacement des membres de l'Assemblée, ainsi que d'anciens membres et membres honoraires pour la remise des drapeaux d'honneur

The new priorities in the field of relations with the countries of Central and East Europe will entail increased expenditure under three of the above sub-heads (74, 75 and 76) with regard to which the following considerations should be borne in mind:

a. in the months and years ahead, the Assembly will be called upon to prepare more reports requiring travel to the various countries of Central and Eastern Europe. An increase in the number of visits by rapporteurs therefore seems essential;

b. in order to make their contribution to East-West co-operation at intergovernmental level (particularly the Demosthenes programme), members of the Assembly might participate on an *ad hoc* basis in certain visits by Council of Europe experts to states of Central and Eastern Europe. The frequency of these journeys will depend on the visits organised under the Demosthenes programme.

The Assembly therefore requests an increase in real terms of 300 000 FF for the three sub-heads in question.

Sub-head 77 — Official journeys

The requested increase in the appropriation for this sub-head is based to a large extent on the same arguments as for Sub-head 70 (granting to Assembly committees the possibility of holding two meetings a year away from Strasbourg and Paris), but also on those put forward in connection with Sub-head 76. Provision should be made for an increase of 500 000 FF in real terms.

Sub-head 78 — Expenses for inviting parliamentary delegations of non-member states

Sub-head 79 — Consultation of experts

Sub-head 80 — Organisation of ad hoc conferences

Sub-head 80 bis — Strasbourg Conference

The Assembly requests the creation of a new budget heading designed:

a. to finance the organisation of the 3rd Strasbourg Conference, to be held in September 1991 (estimate 500 000 FF);

b. to enable the Assembly to give financial support to the International Institute for Democracy (estimate 500 000 FF).

As regards in particular the International Institute for Democracy, it should be noted that it was established in 1988 by the Steering Committee of the Strasbourg Conference. Its purpose is to promote the development of democratic institutions and practices and to co-ordinate and promote research into pluralist democracy. In the near

Les nouvelles priorités en matière de relations avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est vont entraîner des dépenses accrues aux trois articles (74, 75 et 76) ci-dessus pour lesquels il convient de tenir compte des considérations suivantes:

a. dans les mois et années à venir, l'Assemblée sera appelée à préparer un plus grand nombre de rapports nécessitant des déplacements dans les divers pays de l'Europe centrale et de l'Est. L'augmentation du nombre des missions des rapporteurs paraît donc indispensable;

b. pour apporter leur contribution au programme de coopération Est-Ouest au niveau intergouvernemental (notamment le programme Démosthène), les membres de l'Assemblée pourraient, sur une base *ad hoc*, participer à certaines missions d'experts du Conseil de l'Europe dans l'un ou l'autre Etat de l'Europe centrale et de l'Est. La fréquence des déplacements dépendra des missions organisées dans le cadre du programme Démosthène.

L'Assemblée demande par conséquent une augmentation en termes réels pour les trois articles concernés de 300 000 FF.

Article 77 — Frais de mission

La nécessité d'augmenter les crédits ouverts par cet article s'appuie en grande partie sur les mêmes arguments invoqués à propos de l'article 70 (octroi aux commissions de l'Assemblée de la possibilité de tenir deux réunions par an en dehors de Strasbourg et Paris), mais également sur les arguments invoqués à propos de l'article 76. Il convient de prévoir à cet égard une augmentation en termes réels de 500 000 FF.

Article 78 — Dépenses d'accueil de délégations parlementaires d'Etats non membres

Article 79 — Consultation d'experts

Article 80 — Organisation de conférences ad hoc

Article 80 bis — Conférence de Strasbourg

L'Assemblée demande l'ouverture d'une nouvelle ligne budgétaire qui serait destinée:

a. à financer l'organisation de la 3^e Conférence de Strasbourg qui aura lieu en septembre 1991 (crédit demandé: 500 000 FF);

b. à permettre à l'Assemblée de soutenir financièrement l'Institut international de la démocratie (crédit demandé: 500 000 FF).

En ce qui concerne notamment l'Institut international de la démocratie, il convient de signaler qu'il a été créé en 1988 par le Comité directeur de la Conférence de Strasbourg. Il a pour objectif de promouvoir le développement des institutions et pratiques démocratiques ainsi que de coordonner et promouvoir la recherche sur la

future it could act as a clearing-house by collecting as much information as possible on development in the countries concerned and on action taken at national and international level to support the development process. It is easy to imagine the contribution which a data bank of this kind will be able to make in future to the preparation of the Assembly's reports on these countries and its visits to them. The institute might also administer a network of exchanges of officials between the parliaments of Western Europe and those of Central and Eastern Europe. From this point of view, it should act as a provider of services for the Assembly. For these reasons the Assembly's financial aid to the institute is of particular importance.

Sub-head 81 — Other expenditure not specifically provided for in this vote

Sub-head 81 bis — Lump-sum contribution to the cost of modernising the Assembly's equipment (computerisation and office automation)

Token entry.

As mentioned in the foreword to this opinion, the Assembly continues to regard the modernisation of its equipment as a matter of priority. It is therefore willing to participate in that by way of a lump-sum contribution to be deducted from its package.

Sub-head 82 — Europe Prizes

The Assembly is anxious that the meetings of the selection committee should be covered by this sub-head, as well as the plaques of honour awarded to prize-winning towns, and requests an increase of 200 000 FF for this purpose.

Vote IX — Contacts and co-operation with the countries of Central and Eastern Europe

HEAD XXX — Parliamentary activities

Sub-head 148 — Programme of interparliamentary co-operation

The Assembly requests the creation of two new budget headings under this sub-head and, for the sake of consistency, proposes that the title "Organisation of colloquies" be changed to "Programme of interparliamentary co-operation".

a. *Colloquies*

The Assembly requests that the 1990 appropriation (600 000 FF) be adjusted for inflation.

démocratie pluraliste. Il pourrait dans un proche avenir jouer le rôle de *clearing-house* en collectant le maximum d'informations sur le développement dans ces pays ainsi que sur les actions de soutien lancées aux niveaux national et international. Il est facile d'imaginer la contribution qu'une telle banque de données pourra apporter dans l'avenir à la préparation des rapports et des missions de l'Assemblée dans ces pays. L'Institut pourrait également gérer un réseau d'échanges de fonctionnaires entre les parlements d'Europe occidentale et les parlements de l'Europe centrale et de l'Est. Dans une telle orientation il devrait fonctionner comme prestataire de service pour l'Assemblée. Pour ces raisons la subvention financière de l'Assemblée à l'Institut revêt une importance toute particulière.

Article 81 — Autres dépenses non spécialement prévues au présent titre

Article 81 bis — Participation forfaitaire aux frais de modernisation de l'équipement de l'Assemblée (informatisation et bureautique)

Pour mémoire.

Comme il a été indiqué dans la note liminaire au présent avis, l'Assemblée continue à attacher une attention prioritaire à la modernisation de son équipement. Elle est donc disposée à s'y associer par une participation forfaitaire à prélever sur son enveloppe.

Article 82 — Prix européens

L'Assemblée tient à ce que les réunions du jury soient prises en charge par cet article ainsi que les plaquettes d'honneur décernées aux villes lauréates et demande à cette fin une augmentation de 200 000 FF.

Titre IX — Contacts et coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est

CHAPITRE XXX — Activités parlementaires

Article 148 — Programme de coopération interparlementaire

L'Assemblée demande l'ouverture de deux nouvelles lignes budgétaires dans le cadre de cet article et, par cohérence, propose la modification de son intitulé «Organisation de colloques» en «Programme de coopération interparlementaire».

a. *Colloques*

L'Assemblée demande l'actualisation au titre de l'inflation du crédit accordé en 1990 (600 000 FF).

b. Training of young parliamentarians

The Assembly requests the creation of this new budget heading which should enable it to comply with the requests made by the forum of young parliamentarians from Europe, the United States and Canada to organise meetings, seminars and debates with young parliamentarians from the countries of Central and Eastern Europe on subjects of interest to the members of the Assembly, in which the European Youth Centre would be involved under arrangements to be specified. For this purpose the Assembly requests an increase of 200 000 FF in real terms.

c. Training of parliamentary administrative staff

The Assembly requests the creation of a new budget heading enabling it to receive some twenty officials from the countries of Central and Eastern Europe in 1991 in the best possible conditions. Initial experience in this field indicates that the Assembly is capable of playing an extremely useful role. Each official would stay in Strasbourg for a period of one to three months and be entitled to a subsistence allowance and the repayment of travel expenses. For this purpose the Assembly requests an increase of 300 000 FF in real terms.

Comment

In addition to the requests made under Head XV (Staff), the Assembly requests the following increases in real terms:

Sub-heads 74 (Representational, travelling and subsistence expenses of the President of the Assembly); 75 (Expenditure pertaining to the Private Office of the President of the Assembly); 76 (Representational expenditure, other official expenditure and travelling expenses of members of the Assembly and of former members and honorary members presenting flags of honour) 300 000 FF

Sub-head 77 — Official journeys 500 000 FF

Sub-head 82 — Europe Prizes 200 000 FF

The Assembly also requests the creation of the following new budget headings:

In the package

Sub-head 80 bis — Strasbourg Conference 1 000 000 FF

The Assembly requests that the other sub-heads of the package be adjusted for inflation for 1991.

b. Formation de jeunes parlementaires

L'Assemblée demande l'ouverture de cette ligne budgétaire qui devrait lui permettre de donner suite aux demandes formulées par le forum des jeunes parlementaires d'Europe, des Etats-Unis et du Canada, d'organiser des rencontres, séminaires et débats avec les jeunes parlementaires des pays de l'Europe centrale et de l'Est sur des sujets d'intérêt pour les parlementaires de l'Assemblée, en y associant, selon des modalités à définir, le Centre européen de la jeunesse. L'Assemblée demande à cette fin une augmentation en termes réels de 200 000 FF.

c. Formation du personnel administratif des parlements

L'Assemblée plaide en faveur de l'ouverture d'une nouvelle ligne budgétaire qui lui permette d'offrir les meilleures conditions d'accueil en 1991 à une vingtaine de fonctionnaires des pays de l'Europe centrale et de l'Est. Les premières expériences faites dans ce domaine prouvent que l'Assemblée est à même de jouer un rôle fort utile. Chaque fonctionnaire résiderait à Strasbourg pour une période allant d'un à trois mois, aurait droit à une indemnité de séjour et au remboursement du voyage. A cette fin, l'Assemblée demande une augmentation en termes réels de 300 000 FF.

Observations

Outre les demandes formulées dans le chapitre XV (dépenses de personnel), l'Assemblée demande les augmentations suivantes en termes réels:

Articles 74 (dépenses de représentation, frais de déplacement et de séjour du Président de l'Assemblée); 75 (dépenses du Cabinet du Président de l'Assemblée); 76 (dépenses de représentation, frais de fonction et de déplacement des membres de l'Assemblée, ainsi que d'anciens membres et membres honoraires pour la remise des drapeaux d'honneur) 300 000 FF

Article 77 — Frais de mission 500 000 FF

Article 82 — Prix européens 200 000 FF

L'Assemblée demande en outre l'ouverture des nouvelles lignes budgétaires suivantes:

Dans l'enveloppe

Article 80 bis — Conférence de Strasbourg 1 000 000 FF

Quant aux autres articles de l'enveloppe, l'Assemblée en demande pour 1991 l'actualisation au titre de l'inflation.

Lastly, with regard to Vote IX of the ordinary budget, the Assembly requests the creation of two new budget headings under Sub-head 148 (for which it also proposes a new title) to finance the following activities :

Training of young parliamentarians	200 000 FF
Training of parliamentary administrative staff	300 000 FF

II. Explanatory memorandum

by Mr PINI

I. The political and budgetary context

1. For the second year running, the Council of Europe is at the centre of a unique political situation. Last year saw the Declaration and Resolution on the Council of Europe's future role in European construction, adopted by the Committee of Ministers on the Council's 40th anniversary. In these texts, in which the first stirrings of progress towards greater democracy in the countries of Central and Eastern Europe were already felt, the governments of the member countries made a firm commitment and professed their faith in the Council of Europe's role and prospects. The Assembly did not fail to express regret that the undertakings and the act of faith were not backed by commensurate financial and budgetary commitments.

2. As a result of the rapid succession of events in 1989 in the countries of Central and Eastern Europe, which are still continuing, the Committee of Ministers when adopting the Council of Europe budget for 1990 diverged — though not far enough in the Assembly's opinion — from the practice of zero growth which has afflicted the Organisation's budget over the past decade. The nominal growth of 9,68% in the general budget, including an increase of 4,74% in real terms, fell short of the hopes which can reasonably be placed in our Organisation's role in this particular political context.

3. Today we are confronted with a further major policy decision by the Committee of Ministers. I refer to the discussions which took place in Lisbon at the special meeting of 23 and 24 March 1990. This time, the conclusions of the Chair embody a clearer and more resolute commitment, by comparison with the text of 5 May 1989, as regards the resources and means of the Council of Europe. It seems fitting to reproduce below paragraph 9 of the conclusions, which embody a significant budgetary policy statement and an undertaking not only for the 1991 financial year but also

Enfin, pour ce qui concerne le titre IX du budget ordinaire, l'Assemblée demande l'ouverture de deux nouvelles lignes budgétaires dans le cadre de l'article 148 (dont elle propose la modification de l'intitulé) pour financer les activités suivantes :

Formation de jeunes parlementaires	200 000 FF
Formation du personnel administratif des parlements	300 000 FF

II. Exposé des motifs

par M. PINI

I. Le contexte politique et budgétaire

1. Pour la deuxième année consécutive, le Conseil de l'Europe se trouve au centre d'un contexte politique exceptionnel. L'année dernière, il s'agissait de la Déclaration et de la Résolution sur le rôle futur du Conseil de l'Europe dans la construction européenne, adoptées par le Comité des Ministres à l'occasion du 40^e anniversaire de l'Organisation. Dans ces textes — où l'on sentait déjà l'écho des premières évolutions dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est vers plus de démocratie — les gouvernements des pays membres prenaient un engagement ferme et manifestaient leur foi dans le rôle et dans les perspectives du Conseil de l'Europe. L'Assemblée n'avait pas manqué de regretter que ces engagements et cet acte de foi ne soient pas accompagnés d'un volet financier et budgétaire adéquat.

2. Les événements qui se sont succédé à un rythme accéléré en 1989 et qui continuent de se produire dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est ont fait en sorte que le Comité des Ministres en adoptant le budget du Conseil de l'Europe pour 1990 s'est écarté — quoique dans une mesure que l'Assemblée a estimée insuffisante — de la pratique de la croissance zéro qui a affligé le budget de l'Organisation au cours de la décennie écoulée. La progression nominale de 9,68 % du budget général, incluant une augmentation en termes réels de 4,74 %, n'a pas été à la hauteur des espoirs que l'on peut raisonnablement placer dans le rôle de notre Organisation dans ce contexte politique précis.

3. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une nouvelle prise de position importante de la part du Comité des Ministres. Je me réfère aux discussions qui ont eu lieu à Lisbonne lors de la réunion spéciale des 23-24 mars 1990. Cette fois-ci, les conclusions de la présidence contiennent un engagement plus ferme, plus précis par rapport au texte du 5 mai 1989 quant aux ressources et aux moyens du Conseil de l'Europe. Il paraît opportun de reproduire ci-après le paragraphe 9 de ces conclusions qui contient une prise de position importante en matière budgétaire et un engagement non seule-

for the current one.¹ There is every reason to believe that the concern expressed by the Chairman of the Committee on the Budget and the Intergovernmental Work Programme, Mr Oehler, in his letter of 19 February 1990 to the President of the Assembly and the Secretary General has not gone unheeded. The Committee of Ministers is considering a budgetary extension for 1990 to affect every sector of the Organisation, including the Parliamentary Assembly. The extension is meant to cover the priority of the Organisation as a whole, namely the "programme of assistance to the countries of Central and Eastern Europe".

**II. The Assembly's first priority :
co-operation with the countries of Central and Eastern Europe**

4. In this context, the Assembly must take up the very clear challenge of coupling its budgetary requests for 1991 with a specific and well-designed plan for co-operation with the countries of Central and Eastern Europe. This was what I had in mind when I prepared the draft opinion, in close consultation with the President and Clerk of the Assembly. The proposals herein emphasise the priority of the Assembly's action in the years ahead: its contribution to dialogue and co-operation with the Central and East European countries as regards pluralist democracy, *inter alia* through their participation in the Strasbourg Conference. Your Rapporteur has accordingly presented a series of new projects aimed at giving realistic substance to the Assembly's co-operation with the legislative assemblies of those countries.

5. With special guest status and the relations built up on that foundation, the Assembly is already making a valuable contribution to dialogue and co-operation on pluralist democracy. However, it might further strengthen its contribution by special-purpose action and by making greater use of the irreplaceable experience of its members. Such moves might cover the following fields of study and action :

— evolution towards democracy, democratic institutions and the separation of powers ;

1. "As regards the resources and means of the Council of Europe, we agreed that the new tasks should be met by the necessary resources. Therefore we asked the Secretary General to submit to our next meeting proposals for an adequate increase, as from this year, of the appropriations for the programme of assistance to Central and East European countries as well as indications of the parameters for the increase and improvement, as from 1991, of the Council's programme resources and operational capabilities. At the same time, reappraisal of existing programmes will be undertaken to improve the Council of Europe's efficiency bearing in mind the need for a strict budgetary approach."

ment pour l'exercice 1991, mais également pour l'exercice en cours¹. Il y a tout lieu de croire que les préoccupations exprimées par le président de la commission du budget et du programme de travail intergouvernemental, M. Oehler, dans sa lettre du 19 février 1990 au Président de l'Assemblée et au Secrétaire Général ne sont pas restées sans effet. Le Comité des Ministres a à l'étude une rallonge budgétaire pour 1990 qui touchera l'ensemble des secteurs de l'Organisation, y compris l'Assemblée parlementaire. Cette rallonge doit concerner la priorité des priorités pour l'ensemble de l'Organisation, à savoir « le programme d'assistance aux pays de l'Europe centrale et de l'Est ».

**II. La première priorité de l'Assemblée :
la coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est**

4. Dans ce contexte, l'Assemblée doit relever un défi bien précis : celui d'assortir ses demandes budgétaires pour 1991 d'un projet concret et bien élaboré en matière de coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est. C'est dans cette perspective que j'ai rédigé le projet d'avis, en consultation étroite avec le Président et le Greffier de l'Assemblée. Les propositions contenues dans le présent avis mettent en exergue la priorité de l'action de l'Assemblée dans les années à venir : la contribution qu'elle apporte au dialogue et à la coopération avec les pays d'Europe centrale et de l'Est dans le domaine de la démocratie pluraliste, y compris par le biais de la participation de ces derniers à la Conférence de Strasbourg. C'est dans cette perspective que votre rapporteur a présenté une série de projets nouveaux qui visent à doter d'un contenu réaliste la coopération de l'Assemblée avec les assemblées législatives de ces pays.

5. Avec le statut d'invité spécial et les relations qui ont été nouées sur cette base, l'Assemblée apporte déjà une contribution précieuse au dialogue et à la coopération dans le domaine de la démocratie pluraliste. Elle pourrait cependant encore renforcer sa contribution par des actions spécifiques, ainsi qu'en utilisant davantage l'expérience irremplaçable de ses membres. Ces actions pourraient couvrir les champs de réflexion et d'action suivants :

— évolution vers la démocratie, institutions démocratiques et séparation des pouvoirs ;

1. « S'agissant des ressources et des moyens du Conseil de l'Europe, nous sommes convenus que les ressources nécessaires devraient être mises à disposition pour faire face aux nouvelles tâches. En conséquence, nous avons demandé au Secrétaire Général de soumettre à notre prochaine réunion des propositions pour une augmentation adéquate dès cette année des crédits pour le programme d'assistance aux pays d'Europe centrale et de l'Est ainsi que des indications sur les paramètres pour la croissance et l'amélioration à partir de 1991 des ressources pour les programmes et les capacités opérationnelles du Conseil. En même temps, il sera procédé à une réévaluation des programmes existants pour renforcer l'efficacité du Conseil de l'Europe en tenant compte de la nécessaire rigueur budgétaire. »

— parliament's role in a democratic system, legislative power and parliamentary control ;

— the role and functioning of political parties in a pluralist system (including their funding) ;

— electoral systems and the organisation of election campaigns under democratic regimes ;

— the role and power of the media in democratic regimes ;

— centralism, federalism and the distribution of powers ;

— democracy and the voluntary sector.

III. Co-operation arrangements

6. The draft opinion also sets out to specify the arrangements under which the aforementioned goals can be pursued :

a. Organisation of conferences

7. This year, the Parliamentary Assembly will be holding two major conferences on East-West co-operation, one concerning economic reforms and the other environmental issues. Properly handled, these conferences represent a particularly valuable form of co-operation in making the Council of Europe known in the countries of Central and Eastern Europe and initiating new activities which cater for their specific needs.

b. Committee meetings in Central and East European countries

8. Conferences obviously presuppose fairly substantial preparation, and the Office of the Clerk is not in a position to organise a large number each year. Consequently, the Assembly committees should have the opportunity to hold more meetings in Central and Eastern Europe. The meetings, whether strictly parliamentary or organised with the participation of experts, should concentrate on highly practical topics of mutual interest within the sphere of competence of the various committees. For greater effectiveness and impact in the host countries, the meetings might be combined with colloquies with the corresponding committees of the national parliaments concerned. The draft opinion contains a very important proposal in this connection, namely that Assembly committees be allowed to hold a second meeting each year elsewhere than in Strasbourg or Paris, provided that it takes place in a country with special guest status. This gives rise to increases in interpretation costs and official journey expenses for Secretariat staff.

— rôle du parlement dans un système démocratique, pouvoir législatif et contrôle parlementaire ;

— rôle et fonctionnement des partis politiques dans un système pluraliste (y inclus le financement des partis) ;

— systèmes électoraux et organisation des campagnes électorales en régime démocratique ;

— rôle et pouvoir des médias dans les régimes démocratiques ;

— centralisme, fédéralisme et répartition des pouvoirs ;

— démocratie et vie associative.

III. Les modalités de la coopération

6. Le projet d'avis essaie également d'énoncer les modalités par lesquelles les buts ci-dessus pourront être poursuivis :

a. Organisation de conférences

7. Cette année, l'Assemblée parlementaire organisera deux grandes conférences sur la coopération Est-Ouest, l'une sur les réformes économiques, l'autre sur les questions d'environnement. Bien exploitées, ces conférences constituent une forme de coopération particulièrement utile pour faire connaître le Conseil de l'Europe dans les pays d'Europe centrale et de l'Est et pour lancer de nouvelles activités tenant compte de leurs besoins spécifiques.

b. Réunions de commission dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est

8. Evidemment, les conférences impliquent une préparation assez lourde et le Greffe de l'Assemblée n'est pas en mesure d'en organiser un grand nombre chaque année. C'est pourquoi les commissions de l'Assemblée devraient avoir la possibilité de tenir un plus grand nombre de réunions en Europe centrale et de l'Est. Ces réunions, strictement parlementaires ou organisées avec la participation d'experts, devraient se concentrer sur des thèmes d'intérêt commun très concrets dans le champ de compétence des différentes commissions. Pour augmenter leur efficacité et leur impact dans ces pays, ces réunions pourraient être combinées avec des colloques avec les commissions homologues des parlements nationaux concernés. Le projet d'avis contient à cette fin une proposition très importante visant à autoriser les commissions de l'Assemblée à tenir une deuxième réunion annuelle en dehors de Strasbourg ou Paris, pourvu que ce soit dans un pays bénéficiant du statut d'invité spécial. Des augmentations en découlent

The draft opinion contains detailed estimates in this respect.

c. Training of the administrative staff of Central and East European assemblies

9. Initial experience demonstrates that the Assembly could perform a very valuable role in this area. Your Rapporteur requests an increase in the appropriations under Vote IX (contacts and co-operation with the countries of Central and Eastern Europe) so that the best possible arrangements can be made for receiving some twenty officials from those countries.

d. Training of young parliamentarians

10. In my draft opinion, I propose that courses be organised for young parliamentarians from Council of Europe member countries and from the countries of Central and Eastern Europe with a view to initiating dialogue, mutual acquaintance and training in democracy for young parliamentarians recently elected to the reconstituted parliaments of the Central and East European countries.

e. Official journeys by members of the Assembly

11. Members of the Assembly might be involved in certain visits by Council of Europe experts to given countries of Central and Eastern Europe. The frequency will of course depend on the visits organised under the Demosthenes programme. Furthermore, it is foreseeable that the Assembly will be required to prepare more reports entailing travel to the various countries of Central and Eastern Europe. An increase in the number of official journeys by rapporteurs together with members of the Secretariat therefore seems essential.

f. Strasbourg Conference

12. In the present circumstances, the Strasbourg Conference cannot be considered in isolation from the Parliamentary Assembly's co-operation with the countries of Central and Eastern Europe, being an ideal way of consolidating the links between these countries and the democracies as a whole. The requests set out in the opinion — concerning both the financing of the 3rd Strasbourg Conference and the grant to the International Institute for Democracy — are thus entirely consistent with the Assembly's priorities for 1991.

sur le plan des frais d'interprétation et des frais relatifs aux missions des agents du Secrétariat. Le projet d'avis contient des estimations détaillées à cet égard.

c. Formation du personnel des assemblées de l'Europe centrale et de l'Est

9. Les premières expériences prouvent que, dans ce domaine, l'Assemblée pourrait jouer un rôle fort utile. Votre rapporteur demande l'augmentation des crédits inscrits au titre IX (contacts et coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est) pour permettre d'offrir les meilleures conditions possibles d'accueil à une vingtaine de fonctionnaires de pays de l'Europe centrale et de l'Est.

d. Formation de jeunes parlementaires

10. Dans mon projet d'avis, je propose l'organisation de stages destinés aux jeunes parlementaires des pays membres de l'Organisation et des pays de l'Europe centrale et de l'Est, stages visant à permettre le dialogue, la connaissance réciproque et l'apprentissage de la démocratie par les jeunes parlementaires qui viennent d'être élus dans les parlements renouvelés des pays de l'Europe centrale et de l'Est.

e. Missions des membres de l'Assemblée

11. Les membres de l'Assemblée pourraient être associés à certaines missions d'experts du Conseil de l'Europe dans l'un ou l'autre Etat d'Europe centrale et de l'Est. La fréquence des déplacements dépendra évidemment des missions organisées dans le cadre du programme Démosthène. D'autre part, il est prévisible que l'Assemblée soit appelée à préparer un plus grand nombre de rapports nécessitant des déplacements dans les divers pays d'Europe centrale et de l'Est. Une augmentation du nombre des missions des rapporteurs accompagnés de membres du Secrétariat paraît donc indispensable.

f. La Conférence de Strasbourg

12. La Conférence de Strasbourg ne peut aujourd'hui être prise en considération en faisant abstraction de la coopération de l'Assemblée parlementaire avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Il s'agit au contraire d'un moyen privilégié pour raffermir les liens entre ces pays et l'ensemble des pays démocratiques. Pour cette raison, les demandes contenues dans l'avis — demandes qui concernent aussi bien le financement de la 3^e Conférence de Strasbourg que la subvention à l'Institut international de la démocratie — s'inscrivent dans le droit fil des priorités de l'Assemblée pour 1991.

IV. The Assembly's other priorities

13. Speaking of priorities, the human and material resources available to the Assembly must not be neglected either. Consequently, in the draft opinion your Rapporteur once again pleads for the staffing of the Office of the Clerk to be adapted to meet its operational requirements (essentially by creating a specific post for the Strasbourg Conference) and for the Assembly's computer and office automation equipment to be modernised. Enhancement of these resources is essential if the Assembly is to pursue more effectively its ambitious aim with regard to interparliamentary co-operation.

V. A separate human rights budget

14. In Opinion No. 146, the Assembly advocated the creation of a separate budget for human rights to finance the operation of the European Commission and European Court of Human Rights. Paragraph 8, sub-paragraph *j*, of Opinion No. 146 stated:

"The Assembly considers that the Secretary General and the Committee of Ministers should study the possibility of bringing together in a special budget subsidiary to the Organisation's general budget all the expenditure arising from the activities of the organs of the European Convention on Human Rights."

15. In its reply to Opinions Nos. 146 and 147, the Committee of Ministers said it was "studying the question". Perhaps the request should be reiterated and the Committee of Ministers invited to convey the results of its study to the Assembly as soon as possible.

VI. European Civil Service

16. Regarding another point to which the Assembly attaches great importance, the European Civil Service, the Committee of Ministers did not see fit to embody in its reply the arguments which I raised in my explanatory memorandum last year. The quandary of the Committee of Ministers is understandable, considering that a 1982 recommendation never received a final reply and that Recommendation 1102 — adopted following the Trieste Colloquy on Relations between Administrations and their Staff — is still awaiting a reply to the many questions raised. What we must do in this regard is to stress the interests of the Organisation, which must be able to rely on a motivated Secretariat. It is distressing to observe not only the lack of any progress in the matter, but even a gradual divergence in the working conditions of the staff of the two main European institutions (Council of Europe and European Community). This concerns not only the salary differential but also the disparity in legal protection. The Community

IV. Les autres priorités de l'Assemblée

13. S'agissant de priorités, il ne faut pas non plus négliger les ressources humaines et matérielles dont dispose l'Assemblée. C'est ainsi que votre rapporteur dans son projet d'avis plaide, une fois de plus, pour l'adaptation du cadre des emplois du Greffe de l'Assemblée aux nécessités de son fonctionnement (essentiellement la création d'un poste spécifique destiné à la Conférence de Strasbourg), ainsi que pour la modernisation de l'équipement informatique et bureautique de l'Assemblée. Le renforcement de ces moyens est essentiel pour permettre à l'Assemblée de mieux poursuivre ce but ambitieux en matière de coopération interparlementaire.

V. Un budget séparé pour les droits de l'homme

14. Dans son Avis n° 146, l'Assemblée avait plaidé en faveur de la création d'un budget séparé pour les droits de l'homme, budget destiné à financer le fonctionnement de la Commission et de la Cour européennes des Droits de l'Homme. A cet égard, l'article 8, alinéa *j*, de l'Avis n° 146 stipulait:

«L'Assemblée considère que le Secrétaire Général et le Comité des Ministres devraient étudier la possibilité de réunir dans un budget spécial annexe au budget général de l'Organisation l'ensemble des dépenses liées aux activités des organes de la Convention européenne des Droits de l'Homme.»

15. Dans sa réponse aux Avis nos 146 et 147 de l'Assemblée, le Comité des Ministres a affirmé qu'il «étudie» la question. Peut-être s'agirait-il de renouveler cette demande et d'inviter le Comité des Ministres à faire connaître dans les meilleurs délais à l'Assemblée le fruit de sa réflexion à cet égard.

VI. La fonction publique européenne

16. Sur un autre point, auquel l'Assemblée attache beaucoup de prix, la fonction publique européenne, le Comité des Ministres dans sa réponse n'a pas cru bon de reprendre les arguments que j'avais évoqués dans mon exposé des motifs de l'année dernière. L'embarras du Comité des Ministres est compréhensible, étant donné qu'une recommandation de 1982 n'a jamais eu de réponse définitive et que la Recommandation 1102 — adoptée à l'issue du Colloque de Trieste sur les relations entre les administrations et leur personnel — attend encore une réponse aux nombreuses questions qu'elle évoque. Il s'agit pour nous d'insister dans ce domaine dans l'intérêt de l'Organisation, qui doit pouvoir compter sur un Secrétariat motivé à son service. Il est navrant de constater non seulement l'absence de tout progrès en la matière, mais même un écart progressif dans les conditions de travail offertes aux agents des deux principales institutions européennes (Conseil de l'Europe et Communauté européenne). Il ne s'agit

staff now have a second level of jurisdiction, whereas the legal protection of the Council of Europe's staff has several weak points which the Assembly highlighted in Recommendation 1102.

VII. Council of Europe information policy

17. On the final point of information policy, the Assembly is paying close attention to the discussions of the Committee of Ministers through its Committee on Parliamentary and Public Relations. Two Assembly opinions are to reassert the Assembly's interest in the use of means to ensure that information concerning the Council of Europe has a wider impact on European public opinion.

Reporting committee: Committee on the Budget and the Intergovernmental Work Programme.

Budgetary implications for the Assembly: the Assembly requests from the Committee of Ministers an increase in its appropriations in real terms of 2 228 000 FF for staff expenses; 2 000 000 FF for equipment and other operational expenditure (budgetary package); and 500 000 FF under Vote IX (contacts and co-operation with the countries of Central and Eastern Europe) for the implementation of a programme of interparliamentary co-operation with these countries.

Membres of the committee: MM. Oehler (*Chairman*), Rathbone (*Vice-Chairman*), Aho, Arnalds, Aylward (*Alternate: Pattison*), Cox (*Alternate: Parry*), Eser, Mrs Gjørø, Mr Grove, Mrs Haas-Berger, MM. Höffkes, Intini, Karamanlis, Kollwelter, Martínez, Monfils (*Alternate: Eicher*), Mrs Persson, MM. Pini, Psaila Savona, Sinesio (*Alternate: Parisi, Vice-Chairman*), H.-A. Steiner, Strimitzer, Thyraud, Vara.

N.B. The names of members who took part in the vote are printed in italics.

See Opinion No. 152 (Standing Committee, 3 July 1990).

pas seulement de l'écart en matière salariale, mais également de l'écart en matière de protection juridique. Aujourd'hui, les fonctionnaires communautaires disposent d'un deuxième degré de juridiction, alors que la protection juridique des fonctionnaires du Conseil de l'Europe présente plusieurs points faibles que l'Assemblée a mis en relief dans sa Recommandation 1102.

VII. La politique d'information du Conseil de l'Europe

17. S'agissant, enfin, de la politique d'information, l'Assemblée suit de près les délibérations du Comité des Ministres par le biais de sa commission des relations parlementaires et publiques. Il s'agit ici, dans le cadre de deux avis de l'Assemblée, de réaffirmer l'intérêt que cette dernière porte à la mise en œuvre de moyens appropriés visant à assurer une plus large diffusion de l'information relative au Conseil de l'Europe au sein de l'opinion publique européenne.

Commission chargée du rapport: commission du budget et du programme de travail intergouvernemental.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: l'Assemblée demande au Comité des Ministres un accroissement de ses crédits en termes réels de 2 228 000 FF au titre de dépenses du personnel; de 2 000 000 FF au titre des dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement (enveloppe budgétaire); de 500 000 FF sous le titre IX (contacts et coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est) pour la mise en œuvre d'un programme de coopération interparlementaire avec ces pays.

Membres de la commission: MM. Oehler (*Président*), Rathbone (*Vice-Président*), Aho, Arnalds, Aylward (*Remplaçant: Pattison*), Cox (*Remplaçant: Parry*), Eser, M^{me} Gjørø, M. Grove, M^{me} Haas-Berger, MM. Höffkes, Intini, Karamanlis, Kollwelter, Martínez, Monfils (*Remplaçant: Eicher*), M^{me} Persson, MM. Pini, Psaila Savona, Sinesio (*Remplaçant: Parisi, Vice-Président*), H.-A. Steiner, Strimitzer, Thyraud, Vara.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

Voir Avis n° 152 (Commission Permanente, 3 juillet 1990).